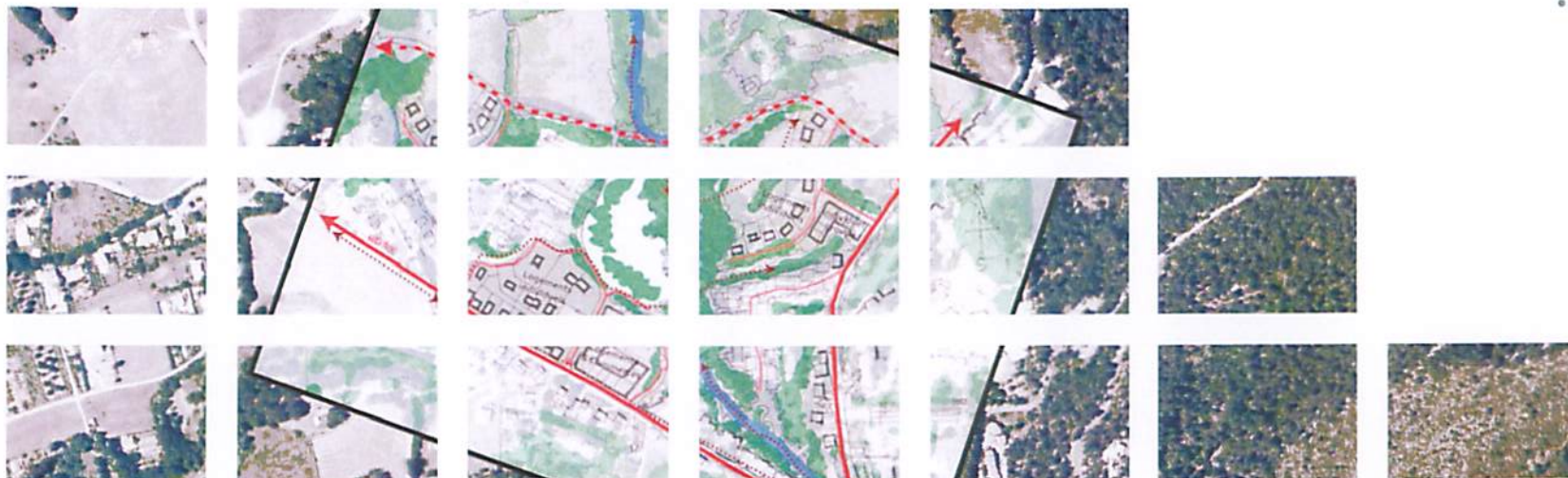


DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE MAZAUGUES

RECUE
20.02.15
S.F.B.23



PLAN LOCAL D'URBANISME 2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Xavier Guilbert, urbaniste conseil
1540, route des Combes
83210 Solliès Ville
Tel/Fax : 04-94-35-25-21
Mob : 06-80-22-78-38
xgconseil@yahoo.fr

Elaboration du PLU prescrite par DCM du 7 mai 2009
PLU arrêté par DCM du 4 juillet 2014
PLU approuvé par DCM du 18 Février 2015



Préambule

Contexte réglementaire

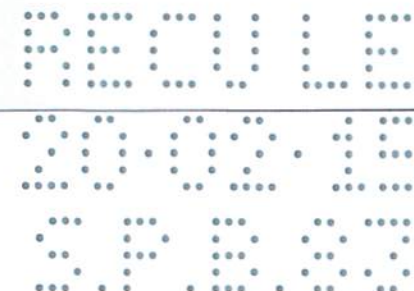
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est défini de la manière suivante (article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme) :

"Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain."

Le PADD est donc une pièce fondamentale du PLU puisqu'il expose les orientations d'aménagement fixées pour le développement futur de la commune. Il exprime une vision planificatrice et prospective, en fonction des caractéristiques communales et de leurs enjeux. Ces orientations peuvent en outre être complétées par des orientations spécifiques et opérationnelles.



Rappel des principaux éléments du diagnostic et des enjeux urbains

RETOUR
2025

THÈME	ATOUTS/ CONTRAINTES	ENJEUX
LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	➤ Une forte augmentation de la population depuis la fin des années 90 ➤ Une croissance démographique qui s'explique en grande partie par les fluctuations du solde migratoire ➤ Une croissance liée à la pénurie foncière rencontrée dans les agglomérations voisines ➤ Une part importante et en augmentation des personnes de 30 à 44 ans ➤ Une forte représentation de la tranche d'âge 0 à 14 ans	➤ Maîtriser la croissance démographique et urbaine ➤ Développer les équipements structurants ➤ Diversifier l'offre d'habitat
LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	➤ Augmentation de la part des actifs ayant un emploi parallèlement à la baisse de la part des chômeurs ➤ "Évasion" des actifs vers d'autres pôles d'emploi	➤ Proposer des possibilités d'emplois sur Mazaugues ➤ Conforter les activités commerciales
LE LOGEMENT	➤ Production de logements en progression régulière ➤ Majorité de résidences principales (70%) ➤ Prédominance de l'habitat individuel malgré une diminution de la part de cette typologie (de 83,9% à 75,2%) ➤ Taux de vacance relativement élevé	➤ Diversifier l'offre de logements par de nouvelles opérations à même de répondre aux besoins actuels et futurs de la population ➤ Permettre l'accueil de jeunes ménages et de personnes âgées. ➤ Mobiliser les logements vacants

Rappel des principaux éléments du diagnostic et des enjeux urbains



THÈME	ATOUTS/ CONTRAINTES	ENJEUX
LE LOGEMENT	↘ Un taux de vacance élevé (11,5%) ↗ Présence de logement social (5,2% de la population logée gratuitement)	➤ Concentrer le développement urbain dans le village et conforter la densité du tissu urbain au contact des départementales
LE TISSU ÉCONOMIQUE	↗ Un potentiel touristique lié à un environnement naturel de qualité ↘ Faible taux de création d'entreprise ↘ Tissu de petites entreprises avec peu de salariés ↘ Une économie rurale peu développée ↘ Une offre de commerces de proximité insuffisante	➤ Appuyer le développement de nouvelles entreprises ➤ Promouvoir la filière agricole ➤ Développer le potentiel touristique de la commune ➤ Conforter la centralité villageoise
LE FONCTIONNEMENT URBAIN	↗ Des axes routiers structurants satisfaisants - Présence de lignes de transport en commun ↗ Niveau d'équipements scolaires, sportifs et culturels satisfaisants ↘ Une déconnexion physique des quartiers ↘ Insuffisance de modes doux ↘ Stationnements résidents souvent anarchiques	➤ Apaiser les circulations dans le centre ➤ Développer des modes de circulation doux ➤ Assurer une continuité de liaisons douces avec les équipements structurants ➤ Renforcer l'offre de transport collectif ➤ Adapter le développement d'équipements à l'évolution démographique prévue

Rappel des principaux éléments du diagnostic et des enjeux environnementaux et paysagers

THÈME	ATOUTS/ CONTRAINTES	ENJEUX
MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITÉ	➤ Une richesse écologique reconnue à travers divers périmètres de protection environnementale (Znieff, Znieff, Natura 2000) ➤ Une trame verte et bleue constituée par le boisement des coteaux et par la ripisylve formée par la rivière du Caramy ➤ Une importante ressource en eau ➤ Des éléments de rupture de corridors écologique que constituent les routes départementales et l'urbanisation	➤ Préserver la trame verte et bleue constitutive de l'identité de la commune ➤ Préserver les corridors écologiques ➤ Maintenir les coupures d'urbanisation ➤ Protéger les importantes ressources en eaux souterraines et de surfaces ➤ Promouvoir des énergies renouvelables (photovoltaïque et bois énergie)
PAYSAGE	➤ Des ambiances paysagères variées ➤ Un cadre paysager naturel de qualité ➤ Points de vue remarquables sur les espaces naturels de la commune ➤ Un riche patrimoine historique et religieux	➤ Maintenir le cadre paysager garant d'une qualité de vie et d'attractivité de la commune ➤ Limiter l'urbanisation diffuse susceptible d'impacter le paysage tout en privilégiant les formes urbaines économes en espaces ➤ Préserver les perspectives et les cônes de vue sur le grand paysage ainsi que les éléments identitaires de la commune
RISQUES, POLLUTION	➤ Une bonne qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau ➤ une gestion des déchets qui fonctionne ➤ Des nuisances sonores relativement faibles ➤ Une autonomie énergétique rendue possible par l'installation d'un parc photovoltaïque	➤ Limiter les pollutions engendrées par les activités humaines ➤ Maintenir la qualité de la ressource en eau ➤ Favoriser la production d'énergies renouvelables

Rappel des principaux éléments du diagnostic et des enjeux environnementaux et paysagers

THÈME	Atouts/contraintes	Enjeux
RISQUES, POLLUTION	➤ Un risque industriel pris en compte et encadré par un PPRT ➤ Des sols peu adaptés à l'assainissement autonome ➤ Un risque naturel majeur: le risque incendie non encore encadré par un PPR incendie	➤ Limiter l'urbanisation sur les secteurs non desservis par l'assainissement collectif ➤ Organiser un développement urbain adapté aux risques présents sur la commune

*Les orientations générales définies et arrêtées par le
Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

*Limiter le rythme de croissance démographique
et urbaine*

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Mazaugues souhaite maîtriser la croissance démographique de la commune, ainsi que son développement urbain. Avec un taux de variation annuel de population avoisinant les 5% entre 1999 et 2007, la commune a connu une forte croissance démographique. Afin de respecter la capacité d'accueil des équipements communaux et de la STEP (1300 équivalents habitants) cet accroissement est limité par le PLU. La commune envisage d'accueillir 200 habitants supplémentaires d'ici 2020, soit un taux de croissance démographique annuel à 2,2 %.

D'un point de vue urbain, les anciennes zones excentrées d'habitat diffus seront reclassées en zones naturelles habitées dans le PLU. Ces quartiers d'habitats diffus ne pourront ainsi être densifiés.

Recentrer l'urbanisation autour du village

Depuis les années 80, l'essentiel de l'urbanisation de Mazaugues s'est réalisé sous forme d'habitat diffus en périphérie du village. Cette urbanisation périphérique a fortement contribué à l'étalement urbain et à la consommation d'espaces naturels et agricoles. En limitant l'urbanisation des quartiers périphériques, la commune affiche sa volonté de stopper l'étalement urbain et de concentrer son développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante ou en continuité de cette dernière.

*Protéger et valoriser les composantes naturelles
et agricoles du territoire*

Le territoire de Mazaugues est composé à plus de 90% de milieux naturels et agricoles. La qualité et la diversité des paysages naturels sont des atouts pour la commune. Consciente des enjeux que représente la sauvegarde de ces espaces, mais aussi pour inscrire son territoire dans une dynamique de réflexion sur la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire de la Provence Verte (et donc en adéquation avec les objectifs du SCOT) la commune a pour ambition de protéger et de valoriser ces milieux naturels et les paysages ruraux locaux.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES POLITIQUES D'ÉQUIPEMENTS

La commune de Mazaugues a d'ores et déjà conforté ses équipements structurants avec notamment la mise en service récente de la nouvelle station d'épuration et la programmation de la création d'une nouvelle école.

Ces équipements sont calibrés pour répondre aux demandes actuelles et futures, dans une perspective de développement démographique et urbain maîtrisé.

En outre, la commune entend poursuivre les actions d'ores et déjà engagées de requalification des espaces publics (place centrale par exemple) et d'amélioration des liaisons piétonnes interquartiers.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES POLITIQUES D'URBANISME

Le village de Mazaugues compte plusieurs entités urbaines qui peuvent être distinguées selon l'organisation, la forme et l'implantation du bâti.

- ♦ le village stricto sensu qui constitue le noyau originel et qui se caractérise par de petits îlots de formes irrégulières sur de petites parcelles dans un tissu urbain assez dense.
- ♦ les extensions du village de première couronne périphérique qui forment un tissu urbain plus lâche avec des parcelles de taille moyennes et une prédominance de la maison individuelle
- ♦ la partie Nord du village ,composée de trois quartiers (les Micocouliers, le lotissement du Clos Provençal et la ZAC des Ferrailles), est marquée par une diversité typologique de l'habitat (petits collectifs, habitat individuel groupé, habitat individuel)
- ♦ les espaces résidentiels d'habitat diffus (zones NB du POS)

La maîtrise du développement urbain étant un enjeu majeur du PLU, les anciennes zones NB du POS seront reclassées en zones naturelles habitées Nh. L'objectif de ce reclassement est de stopper l'urbanisation périphérique sous forme d'habitat diffus et de concentrer l'urbanisation future au sein même du village et des infrastructures attenantes. Pour mener à bien ce parti pris d'aménagement, le développement urbain s'appuie sur la remobilisation des logements vacants du village, la densification modérée des espaces pavillonnaires de première périphérie, et la programmation d'opérations d'aménagement sur les secteurs d'enjeux fonciers (secteurs de la Grande Vigne, du Grand Jas et des Ferrailles). Sur ces secteurs, une diversification des formes urbaines sera privilégiée afin de garantir une mixité urbaine et sociale (habitat individuel groupé, petit collectif).



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PAYSAGE, DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, ET DE PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

De par sa situation au cœur du massif de la Sainte Baume, la commune de Mazaugues bénéficie d'une identité rurale et naturelle résolument affirmée. Définie en tant que "cœur de nature" par le SCoT de la Provence Verte, et caractérisée par la présence d'un grand paysage marqué par le relief du massif de la Sainte-Baume, elle dispose d'un patrimoine naturel de grande qualité. La présence d'un vaste réseau de ripisylves structurantes et l'importance de ses ressources en eau souterraines confèrent à la commune une grande qualité des espaces humides qui servent de lien entre les différents espaces naturels et participent à la grande richesse écologique du territoire.

Au travers de l'élaboration de son PLU, la commune affiche sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation de son territoire par :

- ♦ le maintien de la protection des espaces naturels et forestiers
- ♦ le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) du cirque de Mazaugues (zone sensible sur le plan de l'érosion)
- ♦ l'extension et la diversification des zones agricoles
- ♦ la préservation des ressources en eau et des ripisylves
- ♦ l'application des préconisations du SDAGE Rhône Méditerranée Corse pour la protection des ressources en eaux souterraines
- ♦ la maîtrise du développement urbain des quartiers périphériques afin d'éviter toute fragilisation des espaces naturels

Pour que protection ne rime pas avec vitrification ou muséification, la commune souhaite aussi valoriser et entretenir ses espaces naturels par des modes de gestion adaptés à la sensibilité environnementale, paysagère et patrimoniale des lieux.

La trame verte est constituée de trois entités :

- ♦ les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire (périmètres ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000)
- ♦ les espaces de transition constitués par tous les espaces naturels, agricoles, et d'habitats très diffus à forte présence végétale
- ♦ les corridors écologiques qui font le lien entre tous les espaces de biodiversité

La trame bleue s'articule principalement autour des rivières du Caramy et de l'Issole, ainsi que par les nombreux ruisseaux qui parcourent le territoire.

Constituée à 90% de réservoirs de biodiversité, et d'espaces d'intérêts à forte valeur écologique, la commune a pour ambition de maintenir ces espaces et de renforcer les continuités écologiques existantes.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'HABITAT

Au cours des dernières décennies, l'essentiel du développement urbain communal s'est fait sous forme d'habitat individuel de type résidentiel. En effet, à l'exception des opérations d'aménagement (ZAC des Ferrailles, les Micocouliers, le Clos Provençal) qui ont permis de diversifier les typologies d'habitat produites, l'essentiel de la production d'habitat se tourne vers la maison individuelle, consacrant une fonction très résidentielle à la commune et limitant le parcours résidentiel sur la commune.

Ce développement résidentiel placé sous l'hégémonie de l'habitat individuel s'accompagne aujourd'hui d'une incohérence croissante entre la taille des logements et celle des ménages. Cette dernière tendance est due à l'augmentation des ménages de petite taille, et au vieillissement de la population. Au regard de cette incohérence, le développement urbain devra s'accompagner d'efforts tournés vers la recherche d'un meilleur équilibre du parc de logements en faveur des jeunes actifs et des personnes âgées.

De même, la poursuite de ce mode de développement, consommateur d'espace est susceptible d'impacter la préservation des espaces naturels. Ce faisant, la diversification des typologies d'habitat en direction de formes urbaines plus denses se profile comme une nécessité pour maîtriser notamment, les incidences du développement urbain sur l'environnement.

La commune de Mazaugues souhaite apporter une réponse à la demande en logements mais affiche une volonté forte d'inscrire l'aménagement du territoire dans des objectifs de développement maîtrisé de l'urbanisation. La problématique à laquelle est confrontée la commune est donc double puisqu'elle doit assurer une production de logements qui corresponde aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs de la population tout en contenant le développement urbain afin d'assurer une protection des milieux naturels.

La stratégie mise en place par le PLU permet à la fois d'assurer une diversification des modes d'habiter ainsi qu'un contrôle de l'étalement urbain et de la densification des espaces. Elle se traduit par :

- une limitation de l'urbanisation des quartiers périphériques au profit d'une densification au sein de l'enveloppe urbaine existante. Pour ce faire, les espaces excentrés sont reclassés en zone Naturelle Habitée où seules les extensions du bâti existant seront autorisées
- l'encouragement à la réhabilitation de l'ensemble des logements vacants du village
- une mobilisation des opportunités foncières dans l'enveloppe urbaine existante. Des terrains non bâtis sont recensés au sein des tissus urbains, à proximité immédiate du village et de ses commodités. Il s'agit des terrains de la Grande Vigne et des Ferrailles de propriété communale. Le PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation de ces sites stratégiques dans un objectif de mixité urbaine et sociale.

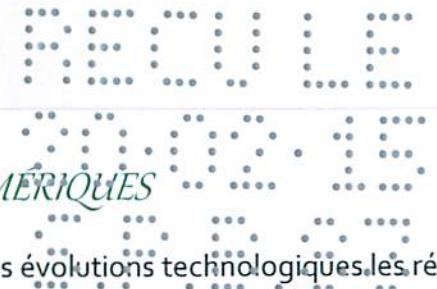


LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

La commune de Mazaugues dispose d'une desserte satisfaisante, elle se situe à l'intersection de deux grandes voies de communication que sont les routes départementales RD64 et RD95, elle est également desservie par le réseau d'autocar Var Lib.

Cependant, l'urbanisation qui s'est développée en périphérie du village ces dernières décennies a généré une déconnexion physique des quartiers entre eux. La mobilité intra-communale repose essentiellement sur l'utilisation de la voiture individuelle. Afin de faciliter et d'encourager les déplacements doux, le PLU prévoit la réalisation d'un réseau de cheminements piétonniers permettant une reconnexion des quartiers entre eux mais également avec le noyau villageois.

D'autre part, un principe de déviation du village est inscrit au PLU.

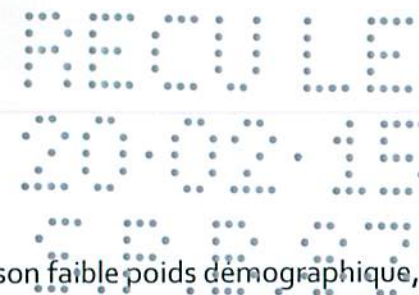


LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

L'objectif de la municipalité est de favoriser l'installation du haut débit pour toute la commune et de conforter au gré des évolutions technologiques les réseaux numériques. Cette question est essentielle pour le développement économique de la commune (entreprises, télétravail, etc.), mais également pour l'accès aux différents services à la population. Les actions à prévoir sont :

- le développement et l'amélioration des services numériques : il s'agit pour la commune de développer ses services au travers notamment de son site internet, mais plus largement de favoriser et d'accompagner l'évolution des usages numériques. On peut citer comme exemple de services à la population : les formalités en ligne, les forums d'échange de services, de mise en lien des personnes âgées, le développement de la démocratie locale, informations touristiques en ligne, etc....

- l'amélioration des infrastructures de réseau : il s'agit pour la commune, en lien avec les opérateurs, de prévoir les équipements d'infrastructure nécessaires pour garantir une égalité d'accès à toute la population (à la culture, l'information) tout en leur permettant d'accéder à l'offre haut débit la plus performante et la plus adaptée.

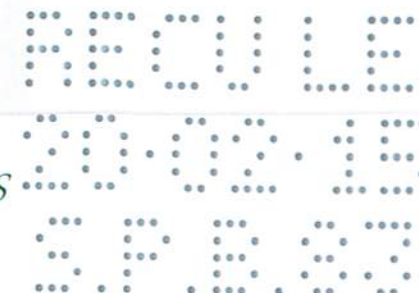


LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

De par sa proximité avec les polarités commerciales « concurrentielles » (Brignoles, Saint- Maximin, et Rocbaron), et de son faible poids démographique, la commune ne compte aujourd'hui que quelques commerces de proximité (épicerie, boulangerie, hôtel-restaurant, bar).

La commune, a mené récemment des actions visant à encourager l'implantation commerciale de petites structures notamment via un appel à projet pour l'installation d'une boulangerie.

Les orientations générales



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES LOISIRS

La commune bénéficie d'un potentiel local de développement encore peu valorisé.

Forte de ses atouts paysagers, patrimoniaux et culturels la commune désire développer le potentiel touristique lié au « tourisme vert ». Pour ce faire, la zone dédiée à l'accueil d'un camping est étendue, et des projets de réhabilitation des glacières, du bâti agricole ainsi qu'un projet d'Aire et de Mise en Valeur Architecturale et Paysagère sont à l'étude.

Enfin, consciente, que l'activité agricole participe à l'identité rurale de la commune, la commune souhaite redynamiser ce secteur. Pour cela, le PLU préserve l'ensemble des terres agricoles de l'ancien POS.

*Les objectifs de modération de consommation de l'espace et de
lutte contre l'étalement urbain*

Les objectifs de modération de consommation de l'espace

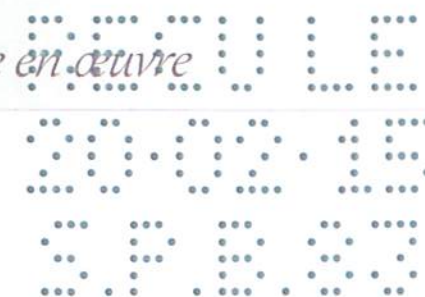
Le PLU de Mazaugues affiche l'objectif d'une optimisation du tissu urbain existant selon deux grands principes que sont la densification du centre bourg et la réduction du développement des poches « urbaines » périphériques.

Ces objectifs se trouvent ainsi traduits dans le PLU par un recul important des zones constructibles du territoire au profit des zones naturelles et agricoles. En effet, si le POS affiche un total de **120,9 hectares de zones constructibles**, le PLU n'en affiche qu'un total de **44,7 ha**, soit une évolution de **-62%**.

Par ailleurs, la commune souhaite au travers de son PLU promouvoir un recentrage de l'urbanisation sur des sites stratégiques, proches du centre villageois et aptes à recevoir des opérations d'aménagement globales permettant une diversité des formes et des fonctions urbaines. La commune marque au travers de ces choix une ferme volonté de consommation de l'espace pour son développement urbain futur et de limitation de l'étalement urbain.

*Les orientations spécifiques
et leur mise en œuvre*

Les orientations spécifiques et leur mise en œuvre



L'analyse territoriale conjuguée à l'étude des dynamiques en présence mettent en évidence un certain nombre de tendances propres à la commune Face à ce constat, l'équipe municipale envisage le Projet d'Aménagement et de Développement Durable comme un véritable projet politique pour les 10 ou les 20 prochaines années.

Ainsi, elle affiche les objectifs suivants :

- 1. Conforter l'identité villageoise et rurale*
- 2. Promouvoir et optimiser les tissus urbains existants*
- 3. Soutenir l'activité économique locale*
- 4. Valoriser le cadre paysager et environnemental*

Ces orientations se déclinent en plusieurs objectifs ou actions, présentés ci-après et illustrés par des cartographies de synthèse.



Orientation 1 : Le confortement de l'identité villageoise

Objectif 1 : Maîtriser le développement démographique et urbain

- ✓ Limitation de la croissance démographique à 1000 habitants à horizon 2020
- ✓ Concentration du développement à l'intérieur de l'enveloppe village et couronne de la RD 64
- ✓ Adaptation de la croissance aux possibilités en matière d'équipements et de services

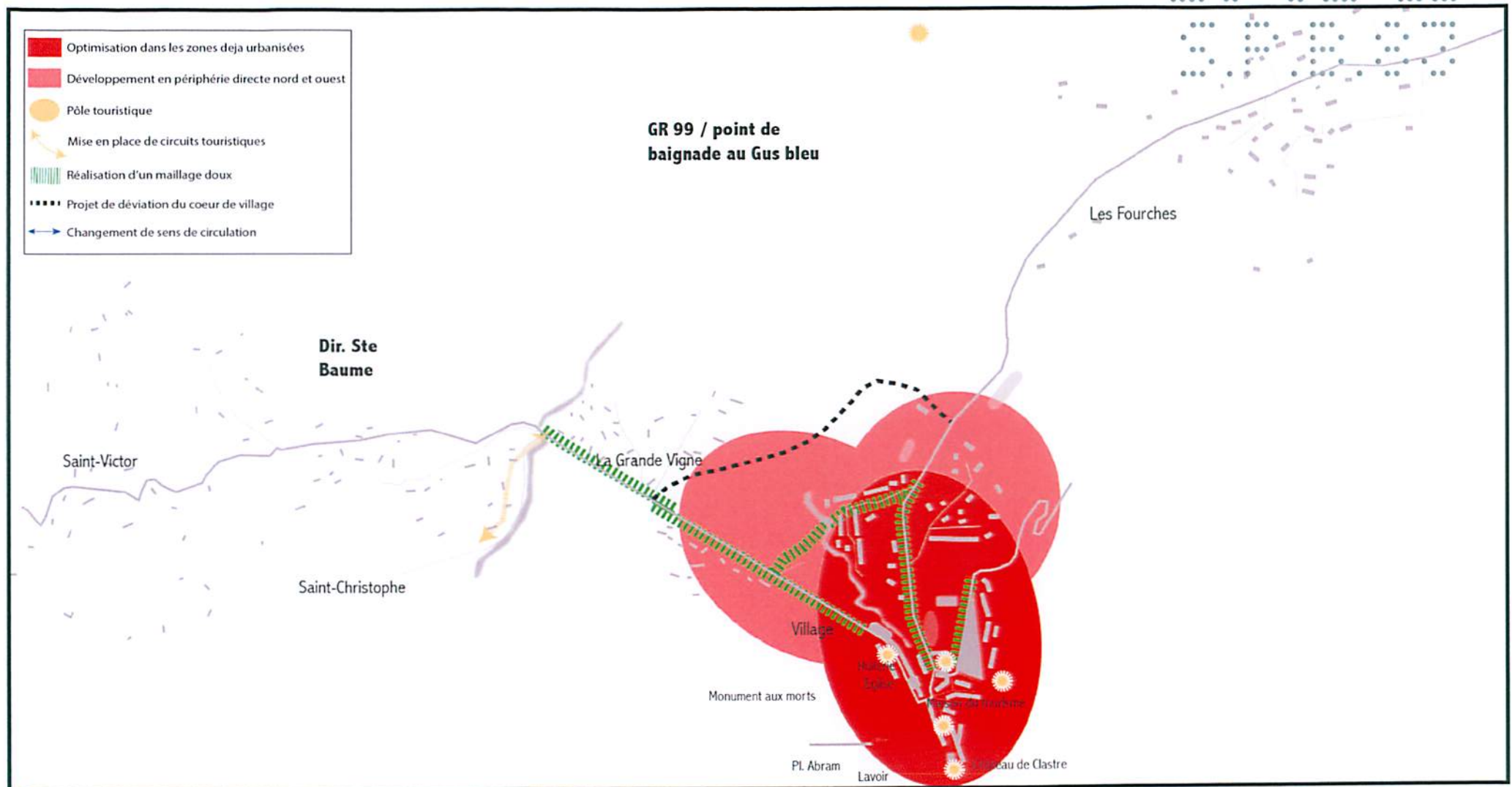
Objectif 2 : Valoriser le patrimoine communal

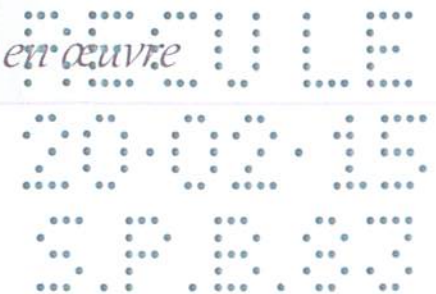
- ✓ Restauration du patrimoine immobilier communal :
Château de Clastre, Maison du Régisseur, fontaines...
- ✓ Développement de sentiers de découvertes, d'interprétation et de randonnées nature, patrimoine et histoire
- ✓ Soutien de la mise en œuvre d'un audio-guide en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Provence Verte

Objectif 3 : Réaliser un maillage de déplacements doux

- ✓ Sécurisation piétonne des voies principales :
avenue de l'Europe, de la République, et rue du Général de Gaulle
- ✓ Mise en place d'une transversale piétonne reliant l'avenue de la République à la rue du Général de Gaulle
- ✓ Réduction du trafic automobile en centre village par la réalisation d'une déviation Nord-ouest
- ✓ Transformation du passage entre la place du pont et le boulevard Lambert en sens unique, par l'ouverture d'une voie au sud de la mairie (parcelle 48 et 49)

Les orientations spécifiques et leur mise en œuvre





Orientation 2 : Optimisation des tissus urbains existants

Objectif 1 : Limiter l'urbanisation des quartiers périphériques

- ✓ Reclassement des espaces excentrés et déconnectés du village en zone naturelle
- ✓ Autorisation uniquement des extensions des constructions existantes dans les zones excentrées

Objectif 2 : Optimiser les logements dans le village

- ✓ Réalisation d'un relevé des logements vacants dans le cœur villageois
- ✓ Mise en place d'une politique de valorisation de l'immobilier
- ✓ Proposer un projet d'habitat sur les terrains communaux aux Ferrailles

Objectif 3 : Densifier les dents creuses du village

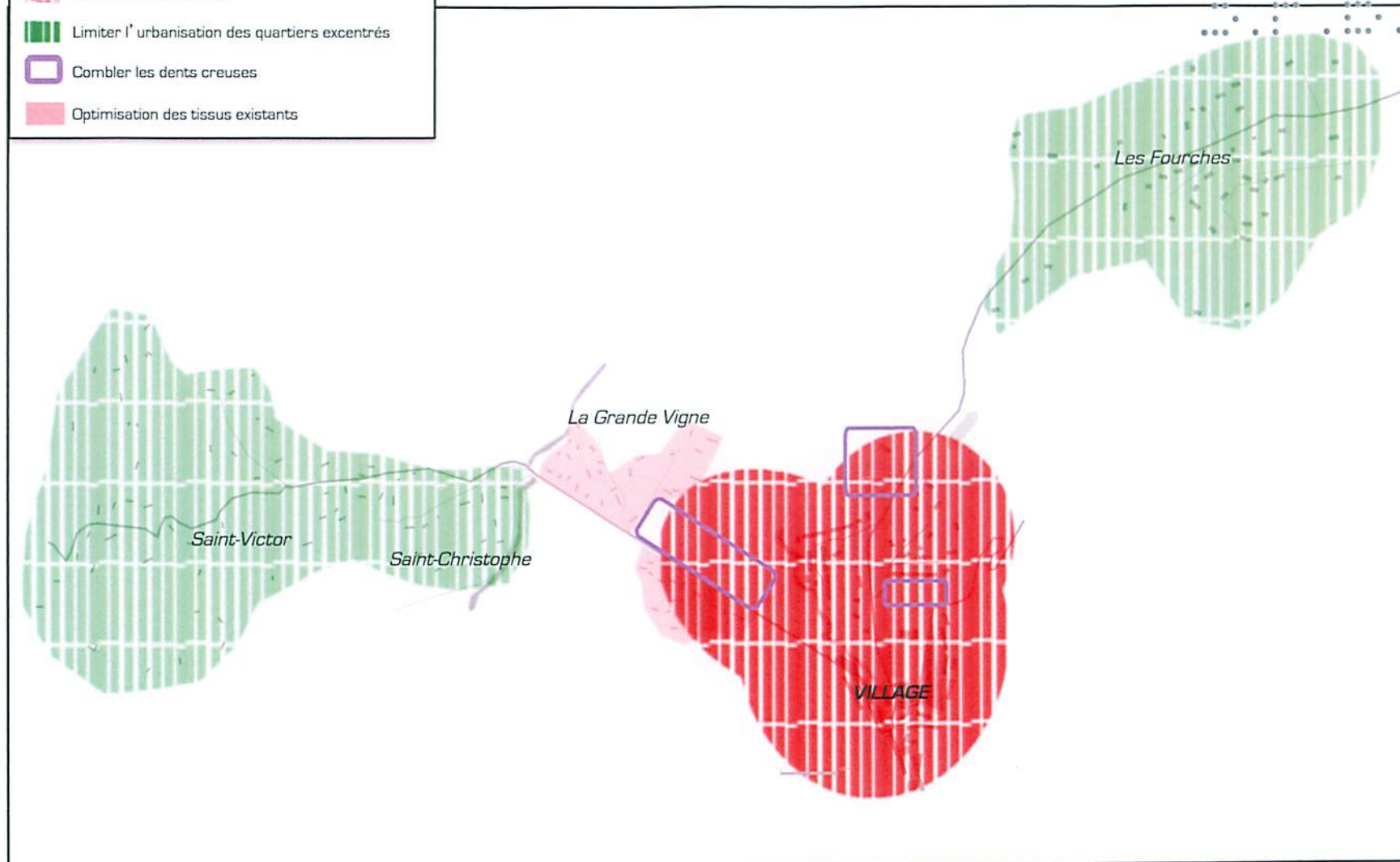
- ✓ Développement futur à proximité des équipements, des services et des réseaux
- ✓ Étude du potentiel de densification de la dent creuse entre les quartiers Grande Vigne et les Ferrailles en tenant compte du projet de déviation

Les orientations spécifiques et leur mise en œuvre



Légende

-  Densification du village
-  Limiter l'urbanisation des quartiers excentrés
-  Combler les dents creuses
-  Optimisation des tissus existants





Orientation 3 : Le soutien à l'activité économique locale

Objectif 1 : Appuyer les projets adaptés au territoire

- ✓ Prise de conscience du rôle de pôle économique rural à l'échelle communale, par le soutien aux initiatives d'artisans et producteurs locaux
- ✓ Renforcement du tissu économique local en concentrant les habitations à proximité des commerces et services
- ✓ Développement des activités touristiques et culturelles, notamment au travers de l'aire de loisir de Nougueirède

Objectif 2 : Favoriser une économie durable

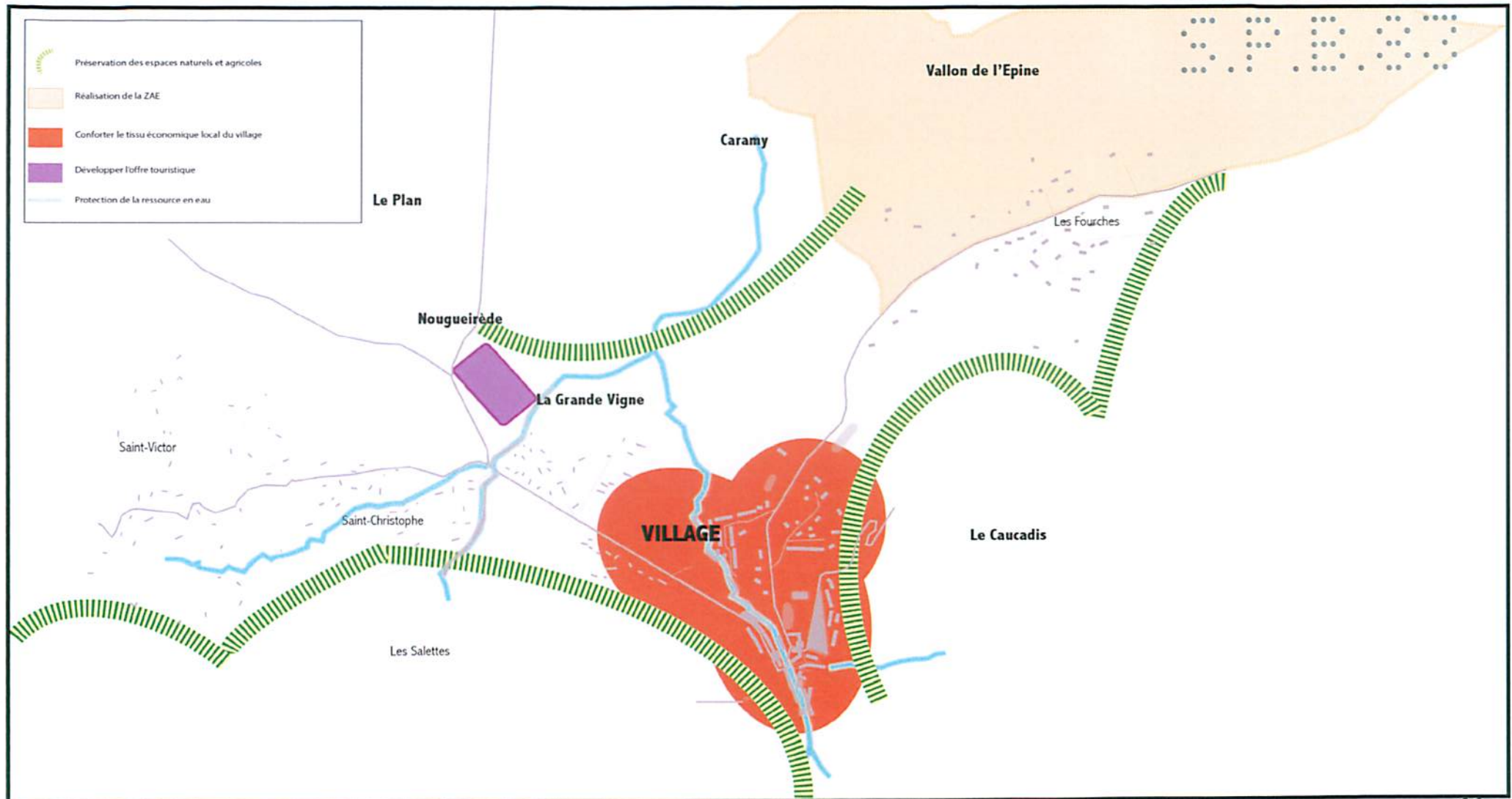
- ✓ Développement du tourisme vert (création de la Fête de l'eau) et culturel (événements, résidences d'artistes, festival autour de la danse)
- ✓ Préservation de l'intégrité des espaces naturels et agricoles actuels
- ✓ Protection de la ressource en eau et réduction du risque d'étiage du Caramy

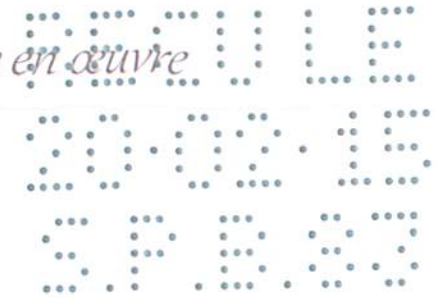
Objectif 3 : Dynamiser le secteur agricole

- ✓ Maintien, voire extension des surfaces agricoles
- ✓ Réalisation du projet de zone d'activités agricoles et économiques (ZAE ou Pôle de l'Épine)
- ✓ Favoriser l'agriculture raisonnée

Les orientations spécifiques et leur mise en œuvre

SCUE
2000
SPSS





Orientation 4 : Valorisation du cadre paysager et environnemental

Objectif 1 : préserver les milieux naturels et le paysage rural

- ✓ Prise en compte des périmètre de ZNIEFF et de Natura 2000 par la mise en place d'une trame verte et de corridors écologiques
- ✓ Protection des espaces ouverts par le soutien des activités d'élevage et de pastoralisme
- ✓ Développer les activités sportives et de loisirs de pleine nature en relation avec les fédérations, associations et clubs

Objectif 2 : Protéger les importantes ressources en eau souterraines et de surface

- ✓ Application des préconisations du SDAGE Rhône Méditerranée Corse pour la protection de la ressource en eaux souterraines
- ✓ Réhabilitation et entretien des berges des principaux cours d'eau, notamment au travers d'un contrat de rivière et d'un SAGE
- ✓ Gestion optimisée des eaux pluviales par la limitation des sols imperméabilisés et l'encouragement à la récupération des eaux de pluies

Objectif 3 : Promouvoir un développement durable

- ✓ Promotion des énergies renouvelables (notamment les filières photovoltaïques et bois énergie) et des économies d'énergie
- ✓ Poursuite des actions engagées en matière de gestion des déchets : tri sélectif, tri-compostage

Les orientations spécifiques et leur mise en œuvre

PROJET
D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

